

**Déclaration conjointe de Total S.A. et d'investisseurs participants à la coalition
Climate Action 100+**

**Total adopte des nouvelles politiques
pour atteindre son ambition de neutralité carbone à horizon 2050**

5 mai 2020

Cette déclaration conjointe a été établie par Total S.A. et des investisseurs participants à la coalition Climate Action 100+, menée par Hermes EOS, prestataire de services international en gouvernance et BNP Paribas Asset Management.

Propos introductifs de Total :

Total soutient les objectifs de l'accord de Paris qui appelle à réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et qui vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, il est nécessaire de transformer les systèmes énergétiques mondiaux. Le double défi consistant à fournir « plus d'énergie à tous avec moins d'émissions de CO₂ » concerne la société dans son ensemble, où les gouvernements, investisseurs, entreprises et consommateurs ont tous un rôle important à jouer.

Total est au cœur de l'enjeu climatique et s'est fixé comme ambition d'être la major de l'énergie responsable. La mission de Total est ainsi de fournir une énergie disponible, abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre.

Le mix énergétique mondial doit évoluer pour répondre aux objectifs de l'accord de Paris. Total intègre cette évolution dans sa stratégie en favorisant l'utilisation du gaz naturel conjointement avec l'hydrogène et le biogaz, en investissant dans l'électricité bas-carbone, essentiellement produite à partir de renouvelables, en ciblant ses investissements sur le pétrole à faible coût et sur les biocarburants ainsi que dans les puits de carbone, notamment les solutions fondées sur la nature et le CCUS (captage, stockage et valorisation de CO₂).

Total se développe comme un groupe multi-énergies, avec du pétrole et du gaz, de l'électricité bas-carbone et des solutions de neutralité carbone, dans le cadre d'une stratégie intégrée. Total a la ferme conviction que cette stratégie bas-carbone représente un avantage compétitif créateur de valeur à long terme pour ses actionnaires.

Par ailleurs, Total s'est engagé à réduire son empreinte carbone, dans le cadre de la production, la transformation et la fourniture d'énergie sur les marchés.

Tout d'abord, Total a rendu public son objectif de diminuer les émissions de ses installations Oil & Gas opérées à moins de 40 Mt d'ici 2025. Cet objectif, qui fait partie des éléments de rémunération des dirigeants et du PDG, a été fixé en valeur absolue, en prenant en compte la croissance du Groupe qui représentera environ 10 Mt d'ici 2025. Total continuera à réduire ses émissions après 2025.

Au-delà de ses propres opérations, Total s'est également fixé pour ambition de réduire l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par ses clients avec des étapes intermédiaires : de 15 % entre 2015 et 2030, puis de 25% à 40 % d'ici 2040.

Même si le rythme de la transition dépendra sensiblement du rythme de l'évolution des politiques publiques, des modes de consommation et de la demande correspondante, la mission de Total consiste à proposer à ses clients des produits énergétiques abordables et moins émetteurs de CO₂. Et Total est déjà passé à l'action : une réduction de 6 % a déjà été réalisée depuis 2015, la meilleure performance parmi les majors pétroliers.

La transparence est une condition essentielle pour donner une vision claire aux investisseurs, régulateurs et au public en général, de la manière dont Total intègre le climat dans sa stratégie et élabore son plan d'action. Total a été parmi les premiers à soutenir la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), en complément de nombreuses autres initiatives favorables à la tarification du carbone et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Total apprécie la relation à long terme avec ses investisseurs et reconnaît le rôle positif d'un engagement permanent et d'un dialogue ouvert avec les investisseurs, les autres acteurs industriels, les États et la société.

Propos introductifs des investisseurs institutionnels :

Les investisseurs institutionnels de long terme et leurs gérants gèrent l'épargne retraite et l'épargne de millions de personnes. Ils estiment que le changement climatique est l'un des plus grands risques systémiques auxquels sont confrontés la société comme les perspectives d'investissement à long terme. L'ensemble de la société a un rôle à jouer pour contribuer aux objectifs de l'accord de Paris : limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2° C au-dessus des niveaux préindustriels et poursuivre les efforts visant à limiter ce niveau à 1,5° C. Cela inclut les entreprises, tous secteurs confondus. Le secteur pétrolier et gazier est depuis longtemps au centre des préoccupations des investisseurs liées au climat en raison de la part importante des émissions mondiales de gaz à effet de serre que représentent les activités et les produits de cette industrie. A mesure que la transition énergétique avance vers des émissions mondiales nettes réduites à zéro, une action significative et rapide de décarbonation à la fois de ses produits et de ses opérations sera essentielle sur le long terme pour le secteur pétrolier et gazier.

Climate Action 100 + est une initiative d'engagement collaboratif lancée en décembre 2017. Par cette initiative, plus de 450 investisseurs, représentant au total plus de 40 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, s'engagent auprès des entreprises pour les aider à améliorer leur gouvernance, à réduire leurs émissions et à renforcer leurs informations financières relatives au climat. Son objectif est de dialoguer et convaincre des émetteurs de gaz à effet de serre ayant une importance systémique ainsi que d'autres entreprises de l'économie mondiale ayant la possibilité de participer de manière significative à la transition vers des énergies propres et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs des articles 2,1 (a) et 4,1 de l'accord de Paris (les « Objectifs de Paris »).

Nous accueillons favorablement l'annonce de Total qui a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, avec toutes les mesures que cela comporte pour atteindre ce but.

Cette initiative témoigne de l'engagement de Total d'être un leader en matière de changement climatique. Nous avons hâte de continuer de collaborer avec Total et de travailler ensemble à la réalisation de cette ambition d'être « *net zero* » d'ici 2050.

Déclaration conjointe :

À la lumière de ce qui précède, Total et les représentants d'investisseurs institutionnels membres de la coalition Climate Action 100+ ont le plaisir d'annoncer conjointement les politiques additionnelles que Total compte mettre en œuvre, présentées ci-après :

1. Stratégie

Total soutient les objectifs de l'accord de Paris et le Conseil d'administration confirme que la stratégie du Groupe a pour ambition d'être en ligne avec ces objectifs : la stratégie de Total est fondée sur les anticipations des évolutions des marchés de l'énergie qui résulteront des objectifs de l'accord de Paris et vise à saisir les opportunités business liées à la décarbonation de l'énergie. Cette stratégie est résiliente avec des prix d'hydrocarbures long terme alignés sur un scénario « bien en dessous de 2°C ».

2. Sur le chemin de la neutralité carbone (*Net Zero*)

Le Conseil d'administration de Total a revu les réalisations et les ambitions du Groupe dans la lutte contre le réchauffement climatique et a décidé de fixer de nouvelles étapes de façon à ce que Total atteigne la neutralité carbone (*Net Zero*) à horizon 2050 conjointement avec la société.

Total partage l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, conjointement avec la société, pour l'ensemble de ses activités, depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques vendus à ses clients (scope 1+2+3). Afin d'aider le monde et Total à atteindre la neutralité carbone, Total soutiendra activement les politiques favorables à la neutralité carbone, y compris la tarification du carbone, et mobilisera ses ressources non seulement pour réaliser ses propres ambitions mais également pour aider les pays et les entreprises à atteindre également la neutralité carbone. Total collaborera avec les autres acteurs économiques pour permettre la décarbonation de la consommation énergétique.

Pour réaliser cette ambition, là où les Gouvernements d'une région donnée s'engageront à adopter des politiques et réglementations pour atteindre la neutralité carbone, Total s'engagera également à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 pour toute sa production et les produits énergétiques vendus à ses clients dans la région concernée. Comme l'UE a fixé un objectif de neutralité carbone d'ici à 2050 et a donc ouvert la voie à d'autres régions pour atteindre progressivement la neutralité carbone, Total prend cet engagement pour toutes ses activités en Europe¹.

¹ Europe désigne l'UE, la Norvège et le Royaume-Uni

Trois axes majeurs pour atteindre la neutralité carbone (*Net Zero*):

1. Neutralité carbone (*Net Zero*) pour les opérations mondiales de Total en 2050 ou avant (*scope 1+2*)

2. Neutralité carbone (*Net Zero*) en Europe¹ pour l'ensemble de sa production et de l'utilisation de ses produits énergétiques vendus à ses clients en 2050 ou avant (*scope 1 + 2 + 3*)

3. Réduction de 60% ou plus de l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques de Total utilisés dans le monde par ses clients d'ici 2050 (moins de 27,5 gCO₂/MJ) avec des étapes intermédiaires de 15% en 2030 et de 35% en 2040 (*scope 1 + 2 + 3*)

Pour atteindre la neutralité carbone, Total prévoit de revoir ses objectifs de réduction en fonction des avancées des politiques publiques, des technologies bas-carbone et des actions menées par d'autres secteurs, y compris ses clients, avec son soutien actif.

3. Allocation des investissements

Total s'attache à poursuivre une stratégie résiliente dans ses différentes branches d'activité dont il est convaincu qu'elle s'inscrit dans les objectifs de l'accord de Paris. Elle prend en compte les éléments suivants :

- Total continuera à évaluer la robustesse de son portefeuille, y compris pour les nouveaux investissements significatifs, sur la base de scénarios pertinents. Chaque investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières et dans d'autres énergies et technologies fera l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'accord de Paris. Total établira chaque année un rapport sur les critères utilisés, incluant les hypothèses de prix du pétrole, du gaz et du carbone ainsi que les progrès réalisés.
- Afin d'évaluer la résilience de son portefeuille, Total s'appuie sur un scénario de prix du pétrole et du gaz à long terme compatible avec les objectifs de l'accord de Paris, utilisant une trajectoire de prix qui converge vers le scénario Développement Durable (SDS) de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE).
- La branche Amont privilégiera la création de valeur et la génération de cash par rapport au volume. Même si les prix du CO₂ ne s'appliquent pas actuellement dans tous les pays où il opère, le Groupe intègre un prix du CO₂ de 40 \$/t dans toutes ses décisions d'investissement et procèdera à une analyse de sensibilité avec un prix du CO₂ de 100 \$/t à partir de 2030.
- Total confirme son objectif d'investir dans une capacité brute de génération électrique d'origine renouvelable de 25 GW en 2025 et poursuivra son développement pour devenir un acteur international majeur dans les énergies renouvelables. Total alloue aujourd'hui plus de 10 % de ses investissements à l'électricité bas carbone, niveau le plus élevé parmi les majors. Afin de contribuer activement à la transition énergétique, Total augmentera la part de ses investissements dédiés à l'électricité bas carbone pour atteindre 20 % d'ici 2030 ou plus tôt.

4. Reportings annuels – Revue des progrès

Total publie chaque année un rapport sur ses progrès au regard de ses différents objectifs. Le Groupe a soutenu dès la première heure l'initiative de la TCFD et continuera à soutenir et promouvoir la mise en œuvre de ses recommandations.

Au moins tous les 5 ans, Total reverra ses ambitions, sa stratégie et ses objectifs, à l'aune des progrès des politiques internationales et nationales, des nouveaux scénarios en matière de trajectoires de décarbonation et de toutes les autres évolutions de la société en matière de transition énergétique.

5. Engagement en matière de politique climatique et transparence

Total reconnaît l'importance de s'assurer que sa participation à des associations professionnelles ne compromet pas son soutien aux objectifs de l'accord de Paris relatifs à la lutte contre le changement climatique.

En 2019, Total a réalisé et publié une évaluation en profondeur de ses adhésions afin d'évaluer l'alignement des associations avec ses positions.

Total continuera à fournir des informations sur ses activités liées aux associations professionnelles sur le sujet du changement climatique, les points de divergence et les mesures prises à cet égard.

Total et les investisseurs membres de la coalition Climate Action 100+ continueront à travailler ensemble en vue d'atteindre son ambition de neutralité carbone à horizon 2050.
